



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique**

**INFORMATION DE
L'ABSENCE D'AVIS
DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
NOUVELLE AQUITAINE**

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle Aquitaine, saisie le 13 juillet 2023, n'a pas émis d'avis dans le délai de l'Autorité environnementale (deux mois) concernant le dossier suivant :

Augmentation d'activité de l'Unité de valorisation LA BOITE A PAPIERS à Limoges – ZI Nord.

Cette absence d'avis du 13 septembre 2023 a été publiée le 14 septembre 2023 sur le site Internet de la MRAe Nouvelle Aquitaine et est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-nouvelle-a1197.html>

Le texte en est également reproduit ci-dessous :

Augmentation d'activité du site La Boîte à Papiers à Limoges (87)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 13 septembre 2023 / P-2023-14485

2023APNA143